

N° CP 2e/80-06
Séance du 13 JUIL. 2006

REÇU A LA PRÉFECTURE
21 JUIL. 2006

PLAN DE REVITALISATION ECONOMIQUE MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS PROPOSEES PAR LA CHAMBRE DE METIERS D'ALSACE (CMA)

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°E8-2004 du 14 avril 2004 modifiée par la délibération 2004/IV-108 du 15 octobre 2004,
- VU le rapport n°2006/I-2^{ème}/04 du 9 décembre 2005 relatif au budget primitif du Développement Economique et Universitaire,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

➤ **Pour l'opération « Tourisme Economique » :**

- ❖ Décide d'attribuer une subvention de 18 000 € à la Chambre de Métiers d'Alsace, soit 6 000 € pour 2006, ainsi que 6 000 € pour 2007 et 6 000 € pour 2008 sous réserve de l'inscription des crédits aux budgets primitifs 2007 et 2008,
- ❖ Autorise le prélèvement des crédits sur le programme F 027 Enveloppe N° 85961 Chapitre 65 Nature 65737 Fonction 90 du budget départemental,
- ❖ Autorise le Président à signer la convention afférente avec la Chambre de Métiers d'Alsace et jointe en annexe 1 au rapport.

➤ **Pour l'opération « Artisanat, 1ère entreprise de France » :**

- ❖ Décide d'attribuer une subvention de 5 000 € pour 2006 à la Chambre de Métiers d'Alsace.
- ❖ Autorise le prélèvement des crédits sur le programme F 027 Enveloppe N° 85961 Chapitre 65 Nature 65737 Fonction 90.

➤ **Pour l'opération « Portes ouvertes chez les artisans » :**

- ❖ Décide d'attribuer une subvention de 90 000 € à la Chambre de Métiers d'Alsace, soit 30 000 € pour 2006, ainsi que 30 000 € pour 2007 et 30 000 € pour 2008 sous réserve de l'inscription des crédits aux budgets primitifs 2007 et 2008,
- ❖ Autorise le prélèvement des crédits sur le programme F 027 Enveloppe N° 85961 Chapitre 65 Nature 65737 Fonction 90,
- ❖ Autorise le Président à signer la convention afférente avec la Chambre de Métiers d'Alsace et jointe en annexe 2 au rapport.

➤ **Pour l'opération « Ateliers techniques de recherche de places d'apprentissage » :**

- ❖ Décide d'attribuer une subvention de 1 350 € à la Chambre de Métiers d'Alsace, soit 450 € pour 2006, ainsi que 450 € pour 2007 et 450 € pour 2008 sous réserve de l'inscription des crédits aux budgets primitifs 2007 et 2008,
- ❖ Autorise le prélèvement des crédits sur le programme F 027 Enveloppe N° 85961 Chapitre 65 Nature 65737 Fonction 90,
- ❖ Autorise le Président à signer la convention afférente avec la Chambre de Métiers d'Alsace et jointe en annexe 3 au rapport.

➤ **Pour l'opération « Aides à l'orientation professionnelle collective » :**

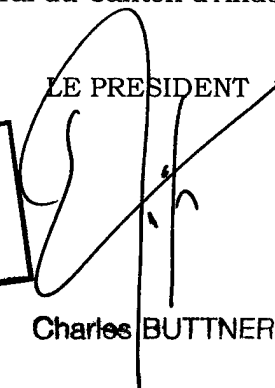
- ❖ Décide d'attribuer une subvention de 7 500 € à la Chambre de Métiers d'Alsace, soit 2 500 € pour 2006, ainsi que 2 500 € pour 2007 et 2 500 € pour 2008 sous réserve de l'inscription des crédits aux budgets primitifs 2007 et 2008,
- ❖ Autorise le prélèvement des crédits sur le programme F027 Enveloppe N°85961 Chapitre 65 Nature 65737 Fonction 90,
- ❖ Autorise le Président à signer la convention afférente avec la Chambre de Métiers d'Alsace et jointe en annexe 4 au rapport.


➤ Approuve la création d'un comité de pilotage qui assurera le suivi de l'évaluation financière et qualitative des actions.

➤ Désigne comme membres de ce comité au titre du Département du Haut-Rhin :

- M. HABIG, Vice-Président délégué pour les questions liées à l'économie,
- M. HARTMANN, Président de la Commission Economie, Tourisme, Université et Recherche,
- M. Francis FLURY, Conseiller Général du Canton de Mulhouse Sud,
- M. Eric STRAUMANN, Conseiller Général du Canton d'Andolsheim.

Adopté
.....voix contre
.....abstentions

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Acte certifié exécutoire
Préfecture de la Haute-Alsace
Publicité le 21 JUIL. 2006
Pour le Président Général

Ludovic LIONS